

CAPEB

CONSEIL ACADIEN DE PAR-EN-BAS

Mémoire

Présenté au comité de modifications aux lois

Halifax, Nouvelle-Écosse
Avril 2018

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les députés,

1. L'histoire des acadiens en Nouvelle-Écosse et en particulier dans la région d'Argyle se continue. C'est une histoire centrée sur le désespoir et sur la lutte pour ses droits. Ce n'est pas la première fois que les Acadiens de notre région doivent se regrouper et demander à l'autorité gouvernementale de leur accorder leur droit. Pour les gens de la municipalité d'Argyle, nous voulons être très clairs, nous voulons réclamer notre ancien district électoral d'Argyle et nous ne lâcherons pas avant que nous réalisons cet objectif.

2. Les résidents d'Argyle dans les dernières années ont vécu un cauchemar. Ils ont apparu en avant de la commission Theresa MacNeil et ils ont été très spécifiques qu'ils ne voulaient pas perdre leur circonscription électorale. Ils ont perdu cette bataille et le gouvernement de la journée a avancé son projet d'éliminer des circonscriptions protégées. En nous référant à la page 7 du mémoire de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, nous soulignons que la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a déclaré que l'abolition de circonscriptions électorales acadiennes était inconstitutionnelle et que le Procureur général de la Nouvelle-Écosse avait outrepassé ses pouvoirs en ordonnant à la Commission de déposer une nouvelle vision. Il est maintenant dépassé le temps de corriger ce mal, et de remettre la circonscription d'Argyle. Nous constatons que le mariage forcé du fusionnement d'Argyle et de Barrington ne marche pour avancer les intérêts de ces deux régions. Pour ceux et celle qui étaient présents lors des consultations de la Commission sur la représentation effective à Tusket en 2017 pourront constater que les gens de la région de Shelburne ne sont pas contents d'avoir eu leur ancienne circonscription devisée en deux et annexé par les territoires voisins.

3. En ce qui regarde la possibilité de créer des circonscriptions non contiguës, nous disons que c'est rêver en couleur. On se rappelle de la première rencontre du Conseil scolaire Clare-Argyle, quand les représentants de Clare ont sorti de la réunion pour contester les représentants d'Argyle qui parlaient en anglais. Les réalités politiques des deux régions sont différentes et du côté pratique, est-il logique d'avoir un acadien d'une région représenté les besoins des acadiens de

l'autre région? Pour nous la réponse est simple. Remettons les circonscriptions acadiennes qui existaient autrefois dans le sud-ouest.

4. En conclusion, nous nous référons au paragraphe # 47 du mémoire de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.

« Afin de rétablir la confiance des Acadiens dans le processus démocratique, afin de s'assurer que la voix de la communauté acadienne soit entendue à l'Assemblée législative, la FANE enjoint le Comité de modifications aux lois : de retirer du projet de loi la disposition permettant à la Commission de délimitation des frontières électorales de regrouper des circonscriptions non-contiguës ».

5. Nous vous remercions de votre attention et nous vous invitons de communiquer avec nous pour expliquer davantage nos positions sur toute cette question.

Norbert LeBlanc,
Président, Conseil acadien de Par-en-Bas
le 9 avril 2018